

Le "Collectif Cheikh Yassine" impose les prières musulmanes en pleine rue ! (Vidéo)

Nous avons récemment informé nos lecteurs que l'Algérie vient de renouveler l'interdiction de prier dans les lieux publics (y compris à proximité des mosquées) sur son territoire. (1) Cela, parce que les autorités algériennes, qui dirigent un pays qui a été mis à feu et à sang par les islamistes, savent pertinemment que les prières publiques musulmanes sont des actes de provocation et des démonstrations de force des pires intégristes musulmans.

A l'inverse de ce qui se passe en Algérie, les intégristes musulmans prient illégalement dans plus de cinquante villes de notre pays, la France, chaque vendredi : ils barrent des rues entières, empêchent les voitures de passer, expulsent les non-musulmans, obligent les commerces à fermer. (2)

Eh bien, une nouvelle étape a été franchie récemment par les intégristes musulmans : à présent, n'importe quelle rue est susceptible d'être prise d'assaut par une horde de musulmans intégristes, et transformée en terrain de prière interdit aux non-musulmans !

C'est ainsi que le « Collectif Cheikh Yassine », une organisation de musulmans fanatiques pro-Hamas, organise à présent des prières musulmanes itinérantes sur la voie publique ! (3) (4) (5)

Nous avons trouvé une vidéo, tournée par ces musulmans fanatiques, qui les montre se déplaçant en groupe dans les rues de Drancy, avant de choisir au hasard un trottoir public, de s'y installer, d'y dérouler des tapis, et de s'y mettre à prier. (6)

Une nouvelle étape est donc franchie dans la prise de contrôle de l'espace public par les musulmans les plus intégristes, les plus arriérés, et les plus agressifs ! Les souteneurs d'une

organisation terroriste musulmane se mettent à prier n'importe où, volant n'importe quelle partie du territoire national sans que les autorités ne les en empêchent ! Le message est clair : « Tout le territoire de la France nous appartient, nous faisons ce que nous voulons dessus ! ».

Quand on voit ces musulmans intégristes déroulant leurs tapis sur le bord d'une place, ou sur tel ou tel trottoir, au gré de leurs pérégrinations, on comprend que le but de ces individus sinistres est de transformer la France en un pays soumis au joug de l'islam, dans lequel n'importe quel musulman pourrait dérouler son tapis et prier où il le veut quand il le veut – voire de transformer notre pays en une dictature islamique telle que l'Arabie Saoudite !

Dans cette vidéo, on peut voir de nombreuses femmes voilées, dont l'une en burqa noire, ainsi qu'une petite fille voilée (si jeune, et déjà victime de l'endoctrinement musulman !). Certains des hommes, eux, portent un kamis, cette robe que revêtent les intégristes musulmans...

Regardez les images incroyables de ce nouveau scandale :

Le « Collectif Cheikh Yassine » impose les prières musulmanes en pleine rue [3:00]

<http://www.youtube.com/watch?v=rdle4F80vpU>

Au début de la vidéo tournée par ces musulmans intégristes, voici ce que l'on peut lire :

« Prière du vendredi 23 avril 2010 : Après discussion sur place avec le commissaire, la prière s'est déroulée sur le trottoir face au centre commercial puisque le magasin Carrefour interdit aux musulmans d'occuper un petit coin du parking arrière devant la mosquée ». (6)

Il semblerait donc qu'un commissaire de police était présent sur les lieux, et aurait laissé les délinquants du « Collectif Cheikh Yassine » occuper illégalement l'espace public pour y prier ! Ce commissaire avait-il reçu des ordres du préfet de la Seine-Saint-Denis, lui demandant de ne pas intervenir contre ces prières musulmanes itinérantes, tout comme le préfet de police de Paris, Michel Gaudin, ordonne aux

policiers parisiens de ne pas intervenir contre les musulmans qui bloquent des rues entières du quartier Barbès (Paris, 18e arrondissement) chaque vendredi ? (7)

A la fin de la vidéo tournée par ces fanatiques, un encart déclare qu'assister à cette prière musulmane publique (donc illégale) est un « acte de résistance personnelle » : acte de « résistance » contre la République française, donc déclaration de guerre contre la démocratie française ! (6)

Une fois de plus, nous dénonçons l'inaction coupable des autorités françaises, à tous les niveaux – maires, préfets, ministre de l'Intérieur, et président de la République – qui se refusent à faire appliquer la Loi sur le territoire national !

Les musulmans intégristes, qui occupent des rues entières de notre pays chaque vendredi, représentent un danger bien plus grand que les Roms, qui semblent être le seul sujet de préoccupation du gouvernement actuel : quand donc Brice Hortefeux et Nicolas Sarkozy commenceront-ils enfin à lutter contre les prières musulmanes illégales, et à libérer les rues de notre pays des occupants illégaux que sont ces intégristes musulmans bloqueurs de rues ?

Maxime Lépante

1) L'Algérie interdit les prières musulmanes dans les lieux publics, mais pas la France !

<http://www.ripostelaique.com/L-Algerie-interdit-les-prieres.html>

2) Voir nos articles sur ce scandale :

Dossier sur les prières musulmanes illégales dans les rues de France

<http://www.ripostelaique.com/Dossier-sur-les-prieres-musulmanes,4946.html>

Voir aussi nos vidéos sur ce scandale :

Toutes nos vidéos sur les prières illégales dans les rues de France

<http://www.ripostelaique.com/Toutes-nos-vidéos-sur-les-prieres,4945.html>

3) Le « Collectif Cheikh Yassine » porte le nom d'Ahmed

Yassine, le fondateur et dirigeant du Hamas. Le Hamas est une organisation terroriste dont la charte appelle, en son article 7, au génocide mondial des Juifs. Cette organisation a assassiné des centaines de civils israéliens depuis 10 ans, et a tiré plus de 6000 roquettes et missiles sur Israël depuis le retrait unilatéral israélien hors de la bande de Gaza en août 2005.

Qu'un « collectif » qui se réclame du fondateur d'une organisation terroriste génocidaire soit toléré en France constitue un scandale. Qu'attendent les autorités françaises pour interdire ce groupe de fanatiques haineux ?

4) C'est ce « Collectif Cheikh Yassine » qui a « perturbé » (selon le mot de l'AFP) un débat sur le voile intégral, organisé par l'association « Ni Putes Ni Soumises », le soir du mardi 18 mai 2010, à Montreuil, obligeant les organisatrices à arrêter le débat et à faire appel aux forces de l'ordre :

<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5jYea-WmhlXN NWx3T3VtbLYQb7Glg>

En réalité, des nervis musulmans surexcités, partisans de la burqa, agressèrent lors de ce débat des membres de l'organisation « Ni Putes ni Soumises ».

5) Le « Collectif Cheikh Yassine » s'est opposé violemment à l'imam de Drancy, Hassen Chalghoumi, pendant tout le premier trimestre 2010, interrompant ses prêches et le menaçant de mort, parce qu'il avait publiquement pris position pour une loi contre la burqa en France, dans les colonnes du Parisien, le vendredi 22 janvier :

<http://www.leparisien.fr/societe/seine-saint-denis-l-imam-qui-dit-non-a-la-burqa-22-01-2010-787034.php>

6) La vidéo d'origine se trouve ici :

http://www.dailymotion.com/video/xd2ord_islam-joumou-a-drancy-23-avril-vote_webcamundefined

7) Voir nos deux articles suivants :

Le parti pris de la Préfecture de police (Vidéo)

<http://www.ripostelaique.com/Le-parti-pris-de-la-Prefecture-de.html>

La Préfecture interdit l'apéro géant, mais collabore aux prières musulmanes illégales à Barbès !

<http://www.ripostelaique.com/La-Prefecture-interdit-l-apero.html>

Voir aussi notre vidéo dénonçant le préfet de police de Paris :

Le parti pris de la Préfecture de police en faveur de l'islamisation de Paris !

<http://www.youtube.com/watch?v=mdlw0Wk9tEM>